

prêts à être livrés à la consommation. A cause de cela, on doit apporter un grand soin à la distribution de la nourriture aux animaux. On doit bien prendre garde de ne pas la gaspiller.

Quand on est obligé de transporter la foin, la paille, ou le trèfle, de la grange à l'écurie ou à l'étable, il faut le faire de manière à n'en perdre pas même la plus petite partie. On ne saurait croire tout le fourrage qu'on peut perdre ainsi par défaut de précaution!

Quelquefois, ceux qui sont chargés de soigner les animaux gaspillent du fourrage en leur en donnant trop à la fois. D'autres fois, c'est en le servant au bétail dans des crèches malpropres; les animaux alors le gaspillent plutôt qu'il ne le mangent. Enfin, il est mille autres manières de perdre une partie des substances qu'on donne à ses animaux. C'est chose que l'on devrait pourtant éviter avec un grand soin. Le riche lui-même, ne devrait pas se permettre la plus légère négligence sous ce rapport. Car, c'est un mauvais exemple à donner à ses voisins, qui sont plus pauvres que lui, et dont l'exiguïté des moyens exigent qu'ils utilisent et ménagent toutes les parcelles du fourrage que leurs granges contiennent.

On le sait, l'exemple est plus fort que tout le reste. C'est le meilleur enseignement à donner. A ceux donc qui comprennent toute l'importance de l'économie en toute chose, de le donner cet exemple si salutaire, et si fertile en bons résultats.

Il y a beaucoup de cultivateurs qui attendent la fin de l'hiver pour ménager leur fourrage. A notre avis, ils font justement le contraire de ce que nous croyons être la bonne manière. C'est au commencement de l'hiver qu'il faut être ménager, et économe. Car on ne sait pas si l'hiver sera long ou court.

Qu'arrive-t-il souvent? C'est que des cultivateurs qui, croyant avoir du fourrage pour bien au delà de la saison rigoureuse, ne s'appliquent pas à le compenser; et au printemps, grâce à leur imprévoyance, ils sont obligés de courir les campagnes, dans les mauvais chemins, pour acheter du mauvais fourrage, à des prix exorbitants. Et la conséquence de tout cela, c'est un dommage presque irréparable à leurs animaux.

Donc, économie de fourrage dès le commencement de l'hiver, l'on s'en trouvera toujours bien.

L'ORGANISATION DE L'AGRICULTURE.

Il se manifeste dans le pays un grand réveil par rapport à l'agriculture. On sent le besoin d'améliorer nos terres et notre système d'enseignement agricole. Et chacun d'offrir un projet.

Nous publions aujourd'hui celui de M. le Dr. Larue, député de Portneuf, tout en en remettant l'appréciation à plus tard. A cette époque de la session il est bien raisonnable de croire que nos députés n'adopteront aucune législation à ce sujet, avant la prochaine réunion des chambres.

Il n'y a par conséquent aucun inconvénient à adopter cette ligne de conduite.

Nous préférons donc prendre le temps d'examiner avec soin les divers projets que l'on propose, avant de nous prononcer sur aucun d'eux. Partant de l'idée que tous ceux qui s'occupent d'agriculture, le font avec de bonnes intentions, nous n'aimons pas à critiquer leurs opinions sans préalablement les étudier sérieusement.

Nous n'avons cependant aucune objection à publier toutes correspondances qui traitent ce sujet, comme nous l'avons déjà fait, pourvu qu'elles ne soient pas en termes acrimonieux, et qu'elles soient de nature à éclairer la question.

Voici le plan de M. Larue :

1o. Deux commissaires payés \$0,000 par année.

2o. Ces deux commissaires commenceront par établir leur système durant les trois premières années dans la paroisses suivantes :

Région Nord
Charlesbourg Notre-Dame de Lévis
[et 23 autres sur chaque côté du fleuve dont nous omettons les noms]

3o. Ces différentes paroisses seront réunies par groupes de trois et formeront des sous-régions pour les concours. Le nombre de ces sous-régions pour ces quarante-huit paroisses sera donc de seize.

4o. Il sera formé dans chacune de ces sous-régions un conseil agricole choisi par et parmi les commissaires d'écoles et chaque commissaire d'école élira un représentant ou conseiller agricole, ce qui portera à trois le nombre de ces conseillers pour chaque sous-région, c'est-à-dire un pour chaque paroisse.

5o. Le commissaire sera de droit président de ces conseils agricoles, qui éliront chacun un vice président devant remplacer le commissaire en cas d'absence.

6o. Chaque conseil élira un de ses membres secrétaire-trésorier.

7o. Tous les cultivateurs de chaque sous-région auront le droit de tirer au sort pour les concours. Et seront exclus de ces concours toutes les personnes exerçant une profession autre que la profession agricole, ainsi que les officiers salariés du gouvernement. Les conseillers seront aussi exclus des concours pendant qu'ils seront en charge.

8o. Il y aura pour chaque paroisse trois bons numéros et ceux là seuls qui auront tiré ces bons numéros auront droit aux prix, ce qui fixera à neuf le nombre des concurrents pour chaque sous-région.

9o. Le commissaire, ou en son absence par son ordre, les conseillers agricoles feront choix sur les terres de chaque concurrent, indiquant les parties à travailler et le genre d'opérations à pratiquer. Et les concurrents devront se conformer à ces prescriptions.

10o. Avant d'être admis au tirage, chaque cultivateur devra déposer entre les mains du secrétaire-trésorier la somme de deux piastres.

11o. Il y aura trois prix pour chaque sous-région : premier prix \$10.00, deuxième prix \$30.00, troisième prix \$20.00.

12o. Ces prix seront distribués après chaque troisième année de concours, suivant le jugement porté par le conseil, aidé par le commissaire.

13o. Le conseil devra visiter les lots soumis au concours au moins deux fois par année, savoir : 1o immédiatement après l'ensemencement ou après la levée, 2o quelques jours avant la coupe ou la récolte.

14o. Les prix devront être accordés non d'après le rendement de chaque lot, mais d'après la plus ou moins grande perfection du travail exécuté, c'est-à-dire du labour, du hersage, de l'épouttement, etc., etc.

15o. A chacune de ces visites, le conseil donnera à chaque concurrent une des notes suivantes : *Tres bien, bien, assez bien, médiocrement, mal.* Les prix seront accordés respectivement à la plus grande somme de bonnes notes.

16o. Les conseils devront se réunir annuellement au moins quatre fois ; 1o une fois pour les élections, 2o deux fois pour les visites, 3o une fois pour la distribution des prix, laquelle se fera en séance solennelle.

17o. Pour assister à chacune de ces réunions, les conseillers seront payés à raison d'une piastre par jour.

18o. Pendant chaque année du concours, les concurrents devront améliorer un nouveau lopin, un arpent par exemple, en sorte qu'après trois années chaque concurrent aura au moins trois arpents en voie d'améliorations.

19o. Au bout des trois années, ces seize sous-régions seront assez bien organisées pour ne requérir que peu du temps des commissaires, lesquels établiront le même système dans 48 autres paroisses dans les trois années suivantes—Pour mettre ce système en opération, les dépenses annuelles se montreraient peut-être à \$4350.00.